

# Règlementation de la pêche de l'étang de Fleury la Tour.

- Seconde catégorie, domaine privé.
- Cartes fédérales.
- L'étang est ouvert toute l'année.
- Pêche de la carpe de nuit autorisée.
- Prix à la journée : 7 €, 12 € les 24h.
- Réservation «postes carpistes» conseillée.
- Pêche à la carpe «no kill» dans un endroit clos, ancien étang géré par des moines de la Charité.
- Voitures à proximité des postes.
- Parking à l'entrée, à utiliser par les personnes pêchant de l'autre côté.
- Pas de circulation la nuit.
- Sanitaires (WC - Douche) : à proximité.
- A 6 km, Epicerie - Boulangerie.
- Tout pêcheur doit avoir réservé et payé sa place avant l'installation.
- No kill obligatoire.
- Les abris et tentes de couleur discrète seront préférés aux caravanes et camping-car.
- 1 poste : 4 cannes, deux personnes maximum par poste.
- Hameçon simple. Pas de tête de ligne en tresse.
- Les petits hameçons sont de rigueur.
- Ardillon autorisé, mais éviter les gros hameçons pour respecter le poisson.
- Matelas de réception obligatoire pour le poisson.
- Pêche à la graine et à la bouillette (esche végétale). Sac de conservation uniquement pour la nuit.
- Il est souhaitable que la remise à l'eau soit faite le plus rapidement possible.
- Amorçage : utilisation pour l'amorçage bait rocket - fronde autorisés.
- Pas de bateau téléguidé pour amorcer. Droit d'aller déposer l'amorçage en bateau ainsi que les repères, à retirer en fin de séjour. Aucune dépose de lignes en bateau.
- Tri des ordures : bio, verre, boîtes de conserves impérativement triés par catégorie et ramenés à l'entrée du site.
- Emplacements soigneusement nettoyés après utilisation.

## **BAIGNADE INTERDITE**

## **Renseignements et réservations**

Marie-France GUENY

Tél. - Fax : 03 80 45 97 15

Fleury-la-Tour 58110 Tintury

Email : [fleurylatour@gmail.com](mailto:fleurylatour@gmail.com)